



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

Réunion du 11 Avril 2018

Procès-Verbal N° 30

Présents : Monsieur Didier SUBTIL
Mesdames CORNUS – KUBIAK - VALCKE
Messieurs André LUCAS - Jean Louis AGASSE - Pierre THEVENIN.

EXCUSES : Madame CAUDRON. Messieurs BAYOD ROSE – BUTTIGIEG

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**

LISTE DES MATCHS REPORTEES des 2 SECTEURS

Pour voir la liste des matchs (Coupes et Championnats) reportés :

CLIQUEZ ICI

<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/16014036e04c7e40eee805ce99f6989e.pdf>

Secteur MIDI-PYRENEES

DEMANDE de MODIFICATION ACCORDEE

COUPE OCCITANIE FEMININE

- Après vérification de l'ordre des rencontres des 1/16^e et 1/18^e de finale :
⇒ MURET A.S / SCP STE CHRISTIE se jouera le 15.04.18 à 15h

DEMANDE de MODIFICATIONS REFUSEES

P.H FEM MAINTIEN en PH

- Match PAYRIN RIGAUTOU / TARBES P.F du 15.04.18 à 15h. Demande du club de PAYRIN RIGAUTOU de jouer la rencontre le 14.04.18 à 20h. Refus du club de TARBES P.F.
⇒ Match maintenu le 15.04.18 à 15h

AMENDES DIVERSES

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

U15 FEM à 8

- Match SAINT SULPICE / MONTAUBAN FC TG du 07.04.18. Mail du club MONTAUBAN FC TG en date du 06.04.18.
⇒ La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de MONTAUBAN FC TG - **Amende 30 €**

- Match F.C.P / AS L'UNION du 07.04.18. Mail du club l'AS L'UNION en date du 06.04.18.
- ⇒ La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de l'AS L'UNION - **Amende 30 €uros**

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Les Secrétaires de Séance

Madame CORNUS

Monsieur Jean Louis AGASSE

Les Présidents de Séance

Madame VALCKE

Monsieur Didier SUBTIL